

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. G�rome FASSET
	<p align="center">CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>	Le Secr�taire de S�ance : M. Eric PERTUS
Affich� le :	S�ance du <i>Mercredi 26 janvier 2022</i>	

Personnes excus es/absentes :

- Dampierre : Mme Val rie BENDERITTER
- Orchamps : M. Nicolas JOLY
- Rouffange : Mme Aurore PLANCON
- Serre les Mouli res : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a  t  convoqu  le mercredi 26 janvier 2022   19h00 aux Forges   Fraisans sous la pr sidence de M. G rome FASSET, Pr sident de la Communaut  de Communes JURA NORD.

La s ance du Conseil Communautaire a d but    19h10 et a  t  lev e   21h31.

Le pr sent compte-rendu fait r f rence   l'ordre du jour.

1. AFFAIRES G N RALES

- a. *Approbation du proc s-verbal de la s ance du 2 d cembre 2021 et d signation d'un secr taire de s ance*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimit , le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Eric PERTUS comme secr taire de s ance ;
- approuve le proc s-verbal de la s ance du Conseil Communautaire du 2 d cembre 2021.

Vot    l'unanimit 

- b. *D cision prises par le Pr sident*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des d cisions du Pr sident dans le cadre de sa d l gation du Conseil.

- c. *Convention d'objectifs et de moyens mat riels et humains – gestion et suivi d'une  quipe d'emplois verts entre la CCJN et Agate Paysages*

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimit , le Conseil Communautaire, apr s en avoir d lib r  :

- accepte de mettre en place une convention relative aux engagements respectifs entre les trois parties dans le cadre du conventionnement de l'Association AGATE PAYSAGES au titre de son agr ment Ateliers et Chantiers d'Insertion ;
- accepte les termes de ladite convention ;

- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. *Validation de la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,36h : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 9,41h : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 31,09h : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Suppression de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,13h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 29,71h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,13h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,96h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,29h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,21h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,79h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,09h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire ;

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,76h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,22h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28,80h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
 - autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,41h : suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,41h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- g. *Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,33h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,47h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,54h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,70h hebdomadaire ;



- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,38h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

h. Suppression de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,96h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 5,14h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,72h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 3,96h hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,80h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

i. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (12,81h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (15,68h) : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 15,68h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 12,81h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps non-complet (28h) : suite à la demande de l'agent*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps non-complet à raison de 28,00h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (33,00h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 33,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (29,50h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (34,50h)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 34,50h hebdomadaire ;

- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 29,50h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (25,61h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (25,61h) : suite à une promotion interne*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 25,61h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 25,61h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29,39h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet (29,39h) : suite à une promotion interne*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 29,39h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 29,39h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- o. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet : suite à une promotion interne*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;

- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

p. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

q. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

r. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24,50h hebdomadaire

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24,50h ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité



- s. *Suppression d'un poste d'animateur non-titulaire à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste de non-titulaire d'animateur à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- t. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet (12,50h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 12,50h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- u. *Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications, après avis favorable du Comité Technique émis dans sa séance du 13 janvier 2022 et avis favorable du Bureau communautaire émis dans sa séance du 18 janvier 2022, après en avoir délibéré, :

- INSTAURE le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales selon les modalités définies ci-dessus ;
- ADOPTE les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- ACCEPTE les nouvelles modalités de calcul du Complément Indemnitare Annuel (CIA) ;
- PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 27 janvier 2022 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

-
- v. *Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura*

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à la majorité (2 CONTRES / 4 ABSTENTION), le Conseil Communautaire décide de ne pas s'opposer à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023.

Voté à majorité

- w. *Débat sur les garanties prévoyance et santé*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire débat sur les garanties prévoyance et santé.

3. FINANCES

- a. *Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du 1/4 des crédits au budget de l'exercice précédent)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2021 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2022 ainsi que des Budgets Annexes 2022.

Voté à l'unanimité

- b. *Attributions de compensations provisoires 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

PROPOSITION AC Provisoire 2022			99,00 €	
COMMUNE	population DGF 2019	RECETTES	DEPENSES	AC PROVISOIRE 2022
BRANS	233	6 035,00 €	20 970,00 €	- 14 935,00 €
COURTEFONTAINE	267	15 140,00 €	24 030,00 €	- 8 890,00 €
DANMARTIN MARPAIN	364	3 801,00 €	32 760,00 €	- 28 959,00 €
DAMPIERRE	1289	125 746,00 €	136 010,00 €	- 9 264,00 €
ETREPIGNEY	439	4 431,00 €	39 510,00 €	- 35 079,00 €
EVANS	653	38 595,00 €	58 770,00 €	- 20 175,00 €
FRAISANS	1258	39 739,00 €	133 220,00 €	- 93 481,00 €
GENDREY	445	78 464,00 €	40 050,00 €	38 414,00 €
LA BARRE	217	30 990,00 €	21 130,00 €	9 860,00 €
LA BRETONNIERE	225	11 857,00 €	20 250,00 €	- 8 393,00 €
LOUVATANGE	107	26 789,00 €	9 630,00 €	17 159,00 €
MONTEPLAIN	142	2 802,00 €	12 780,00 €	- 9 978,00 €
MONTMIREY LA VILLE	195	309,00 €	17 370,00 €	- 17 061,00 €
MONTMIREY LE CHATEAU	210	11 954,00 €	18 900,00 €	- 6 946,00 €
MUTIGNY	191	2 057,00 €	17 190,00 €	- 15 133,00 €
OFFLANGES	227	5 311,00 €	20 430,00 €	- 15 119,00 €
ORCHAMPS	1147	43 572,00 €	103 230,00 €	- 59 658,00 €
OUGNEY	384	8 114,00 €	34 560,00 €	- 26 446,00 €
OUR	146	4 921,00 €	13 140,00 €	- 8 219,00 €
PAGNEY	251	16 168,00 €	31 590,00 €	- 15 422,00 €
PLUMONT	112	2 631,00 €	10 080,00 €	- 7 449,00 €
RANCHOT	494	11 725,00 €	44 460,00 €	- 32 735,00 €
RANS	556	30 904,00 €	50 040,00 €	- 19 136,00 €
ROMAIN	219	687,00 €	19 710,00 €	- 19 023,00 €
ROUFFANGE	108	657,00 €	9 720,00 €	- 9 063,00 €
SALANS	600	2 739,00 €	54 090,00 €	- 51 351,00 €
SALIGNEY	198	255,00 €	17 820,00 €	- 17 565,00 €
SERMANGE	265	15 006,00 €	23 830,00 €	- 8 824,00 €
SERRE-LES-MOULIERES	207	2 546,00 €	18 630,00 €	- 16 084,00 €
TAXENNE	115	2 576,00 €	10 350,00 €	- 7 774,00 €
THERVAY	421	12 046,00 €	37 890,00 €	- 25 844,00 €
VITREUX	299	21 148,00 €	26 910,00 €	- 5 762,00 €
TOTAL AC PROV 2022	12102	579 715,00 €	1 089 180,00 €	- 509 465,00 €
		48 €	90 €	- 42 €

A la majorité (4 CONTRES / 4 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe provisoirement le montant des attributions de compensations ci-dessus au titre de l'exercice 2022 ;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et ses annexes qui se décompose comme suit :
 - Annexe 1 - un projet de territoire : un diagnostic, une ambition, des orientations stratégiques, un plan d'actions territorialisé resserré autour des objets du contrat avec des fiches actions ;
 - Annexe 2 - les fiches descriptives (fiches projets, fiches actions) ;
 - Annexe 3 - Une maquette financière annuelle ;
 - Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs.
- autorise Monsieur le Président à signer ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et tout acte afférent à ce dossier ;

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. PLU

a. *Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire a débattu du diagnostic et état initial de l'Environnement et du projet de PADD.

Séance levée à 21h24.

6. QUESTIONS DIVERSES

a. *Mutualisation des services : pôle de remplacement des secrétaires de mairies*

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est difficile de remplacer les secrétaires de mairies quand elles sont absentes (congés, arrêts maladies, ...) notamment dans les petites communes. L'idée est que la Communauté de Communes crée un poste administratif pour faire du remplacement au sein des mairies. Au niveau de la cotisation au service mutualisé, plusieurs possibilités : la première, pourrait être le coût de l'agent et que ce coût soit divisé par habitant et faire un ratio par commune ou la deuxième possibilité pourrait être le coût de l'agent qui serait ensuite divisé par habitant et faire payer la moitié du coût toutes les communes et ensuite l'autre moitié du coût, faire payer uniquement les communes qui utilisent le service.

Une enquête auprès des communes va pouvoir être envoyée afin de recenser dans un premier temps les besoins des communes. Il ajoute que pour l'instant, le Foyer Logement a exprimé son souhait d'avoir besoin du service.

Il demande l'avis au Conseil !

L'avis du Conseil serait plutôt de partir sur une personne (un poste) pour l'instant et au niveau de la cotisation, la moitié du coût de l'agent payée par toutes les communes et que l'autre moitié, soit facturée uniquement aux communes qui utilisent le service.

Le Président indique qu'il faut trouver une clé de répartition et qu'il est nécessaire d'aborder ce point dans une prochaine Commission n° 1.

b. *Lancement des études de faisabilité pour le Pôle éducatif de la Vallée de l'Ognon et du Pôle éducatif à Fraisans*

Le Président informe qu'il convient de mettre en place une convention avec le CAUE. Ensuite, il faudra décider si la CCJN délègue ou non sa maîtrise d'ouvrage.

c. *Lancement d'une étude de faisabilité pour une salle omnisport*

Le Président informe qu'aujourd'hui tous les créneaux du gymnase à Fraisans sont occupés et qu'il y a encore des demandes d'associations. Une étude de faisabilité est à prévoir pour une éventuelle salle omnisport qui viendra en complément du gymnase.

M. Eric PERTUS
Commune de MONTMIREY-LA-VILLE

Le Président,
Gérome FASSET

